

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1287

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Ecully

objet : **Avenue Guy de Collongue - Réaménagement - Bilan de la concertation - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-0960 en date du 21 janvier 2003 le conseil de Communauté a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue Guy de Collongue dans sa section traversant le pôle d'enseignement et de recherche (PER) d'Ecully.

Ce rapport a pour objet la présentation du bilan de concertation et la validation du montage financier proposé pour le projet de réaménagement de l'avenue Guy de Collongue à Ecully.

Le bilan de la concertation

La concertation s'est déroulée du 17 février au 29 mars 2003. Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, l'ensemble du dossier de concertation a été tenu à disposition du public à la mairie d'Ecully et au siège de la Communauté urbaine. Une exposition présentant le projet était visible à la mairie d'Ecully à ces mêmes dates. Une réunion publique a eu lieu le 25 mars 2003.

Soixante personnes se sont exprimées sur les registres. Un peu plus de la moitié des remarques ne concerne pas directement le projet de réaménagement de l'avenue Guy de Collongue mais les voiries alentours.

A la lecture de ces observations, il est constaté une reconnaissance des objectifs poursuivis par la requalification, à savoir :

- améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers sur l'axe,
- adapter la voie à sa vocation de liaison interquartiers affichée dans le plan de déplacements de secteur (PDS),
- attribuer à l'avenue les caractéristiques d'une voirie urbaine.

La réunion publique a permis de confirmer cette analyse.

Cependant, beaucoup de remarques vont plutôt dans le sens d'un élargissement des périmètres de réflexion et d'intervention, englobant le chemin du Petit Bois à l'ouest, le chemin des Mouilles à l'est, le chemin de Pontet et Crases au nord et le chemin de Charbonnières au sud.

1 - Les remarques relatives à l'aménagement de l'avenue Guy de Collongue :

- l'amélioration de la sécurité, notamment des piétons et la valorisation paysagère constituent des axes d'intervention partagés par les habitants. Quelques interrogations sont formulées sur la suffisance des moyens proposés, notamment sur les conséquences attendues d'un rétrécissement de largeur de chaussée sur les vitesses automobiles et sur la pertinence d'un aménagement cyclable au vu de l'absence de continuité de l'itinéraire entre Ecully et Dardilly. Le prolongement de la ligne de bus 55 jusqu'à l'école de management (EM) de Lyon est apprécié,

- l'amélioration de la sécurité, notamment des piétons et la valorisation paysagère constituent des axes d'intervention partagés par les habitants. Cependant, des interrogations sont formulées sur la suffisance des moyens proposés, notamment sur les conséquences attendues d'un rétrécissement de largeur de chaussée sur les vitesses automobiles. Par ailleurs, si le prolongement de la ligne de bus 55 jusqu'à l'EM Lyon est apprécié, des doutes sont émis sur la pertinence d'un aménagement cyclable au vu de l'absence de continuité de l'itinéraire entre Ecully et Dardilly,

- la gestion du stationnement: les riverains prônent une implication plus grande des établissements d'enseignement. Au contraire, ces derniers sollicitent une intervention des collectivités locales visant à développer la capacité actuelle sur voirie et par l'aménagement d'un accès direct au parc de stationnement Saint Louis à partir de l'avenue Guy de Collongue,

- la mise en œuvre du plan de déplacements de secteur (PDS) impliquant une limitation du trafic de transit sur cette section de l'axe partage les avis et suscite des remarques. Les observations font référence au niveau de trafic actuel ainsi qu'à l'incapacité des voiries alentours d'absorber tout report de trafic lié à l'aménagement de l'avenue Guy de Collongue. La suppression des tourne-à-gauche facilitant l'accès aux écoles et le maintien des arrêts de bus sur chaussée font, par conséquent, l'objet de critiques.

2 - Les remarques formulées sur le périmètre d'intervention et les voiries alentours :

Les remarques sont générales (plus de 50 % des avis) et visent :

- l'intégration des carrefours au projet: il s'agit, au nord, de l'intersection avec le chemin de Pontet et Crases (adaptation de la signalisation) et, au sud, de l'intersection avec le chemin de Charbonnières (besoin de sécuriser les mouvements de tourne-à-gauche) ;

- la réalisation d'aménagements d'accompagnement sur les voiries alentours, visant la dissuasion d'un éventuel report de trafic sur les chemins du Petit Bois et des Mouilles et une sécurisation des déplacements tous modes sur le chemin de Pontet et Crases :

. chemin du Petit Bois : les préoccupations sont la sécurisation, la limitation du trafic et la préservation de son caractère rural. Des aménagements type ralentisseurs, chicanes ou zone 30 sont fréquemment proposés,

. chemin des Mouilles : les mêmes préoccupations se retrouvent : sécuriser les déplacements et limiter le trafic. L'aménagement de trottoirs est une sollicitation de nombreux riverains,

. chemin de Pontet et Crases : les vitesses automobiles sont perçues comme excessives représentant un danger à l'égard des usagers de la voirie et des riverains (nombreuses entrées charretières et débouchés de rues). Une demande générale vise la mise en œuvre de moyens destinés au ralentissement des véhicules.

3 - Les remarques sur la politique communautaire de déplacements :

- concernant l'organisation des principaux flux de circulation, le classement de l'axe avenue Guy de Collongue-chemin de Pontet et Crases en voie de distribution est contesté pour des raisons d'inadaptation de la configuration du réseau viaire. Les écullois attendent un report du trafic de transit sur l'autoroute A6, en amont de la commune, au niveau de la Porte de Lyon,

- concernant la promotion des modes doux de déplacements, les demandes ont pour objet le renforcement des lignes de bus (cadencement), le prolongement de la ligne 55 au-delà du PER (vers le Pérollier ou Dardilly), et l'aménagement d'une ligne forte, type métro ou tramway dans le secteur. Ces mesures constituent, pour les personnes qui se sont exprimées, une condition préalable à la réduction du trafic de transit sur la commune.

Environ la moitié des personnes ayant formulé un avis s'est exprimée sur les chemins du Petit Bois, des Mouilles et de Pontet et Crases et non sur le projet de réaménagement de l'avenue Guy de Collongue. Cette situation s'explique par une augmentation générale et continue du trafic automobile, qui rend difficile la préservation des intérêts locaux et les besoins de déplacements à l'échelle de l'agglomération. Les habitants sont partagés entre la reconnaissance d'une nécessaire sécurisation de l'avenue Guy de Collongue dans sa section traversant le PER et la crainte d'une aggravation de la situation en terme de report de trafic à l'échelle du secteur. Ils demandent que les périmètres d'études et d'intervention (actions d'accompagnement) soient élargis aux chemins du Petit Bois, des Mouilles et de Pontet et Crases. A ce titre, la municipalité a sollicité la Communauté urbaine, lors de la réunion publique du 25 mars 2003, afin que la mise en œuvre de ces actions d'accompagnement soit étudiée, tout en précisant son souhait de voir se poursuivre les études sur l'aménagement de l'avenue Guy de Collongue en vue d'une réalisation d'ici la fin de 2005.

4 - Le éléments de réponse apportés par les collectivités :

a) - concernant le périmètre d'intervention, l'aménagement de l'avenue Guy de Collongue et ses impacts sur le secteur :

Le périmètre de la requalification et le rôle des acteurs :

- l'intersection sud est intégrée au périmètre du projet ; concernant l'intersection nord, son fonctionnement (gestion des feux) pourra être modifié,

- le portage de ce projet par la Communauté urbaine s'explique, au-delà de la nécessaire sécurisation de l'axe et de la mise en œuvre du PDS, par la volonté de valoriser le PER d'Ecully au titre du plan d'action technopolitain. Cette ambition conjuguée à une mobilisation importante des établissements d'enseignement a été à l'origine de la définition du périmètre de la requalification. Par conséquent, l'opération nécessite aujourd'hui une implication des établissements dont les modalités restent à définir.

Le trafic attendu : le réaménagement de l'avenue passera par des actions visant à réduire la vitesse automobile, telles que le rétrécissement de chaussée, la suppression des tourne-à-gauche pour accéder aux écoles, etc. mais non sa capacité d'écoulement des flux. Par ailleurs, le sur-dimensionnement actuel de la voirie (utilisation à 50 % de sa capacité) minimise le risque évoqué de report de trafic sur les voiries parallèles même aux heures de pointe. Ces aménagements seront couplés avec un travail de restructuration du paysage qui atténuera le caractère routier de l'axe. Néanmoins, une étude destinée à déterminer la pertinence de la mise en œuvre d'aménagements d'accompagnement sur les chemins du Petit Bois, des Mouilles, de Pontet et Crases et à préciser leur contenu, sera engagée d'ici l'été 2003 ;

b) - concernant la problématique déplacements :

Le réaménagement de l'avenue Guy de Collongue est la traduction d'une orientation du plan de déplacements de secteur et s'inscrit en cela dans le cadre d'une réflexion globale sur les déplacements à l'échelle de l'agglomération. Il apparaît clairement que les chemins du Petit Bois et des Mouilles ne sont pas destinés à accueillir davantage de trafic.

Cependant, l'axe chemin de Pontet et Crases-avenue du Bon Pasteur est identifié, en l'absence de solution alternative (TOP...), comme une voie de distribution destinée à drainer les flux de transit est-ouest. En ce sens, les aménagements récents n'ont pas visé la réduction du trafic mais la sécurisation des conditions dans lesquelles il s'effectue.

Parallèlement, l'amélioration de la desserte du secteur par les transports collectifs routiers fait actuellement l'objet d'une réflexion menée en partenariat avec les collectivités et le Sytral et s'inscrivant en cohérence avec la démarche de renforcement de l'offre ferrée engagée par la région Rhône-Alpes.

Le réaménagement de l'avenue Guy de Collongue est une déclinaison d'un schéma d'organisation défini à l'échelle de l'agglomération et intégrant l'ensemble des modes de déplacements.

5 - Les suites à donner : les propositions

Le bilan de la concertation pose deux questionnements principaux :

- la pertinence d'actions d'accompagnement à mener dans les chemins du Petit Bois, des Mouilles et de Pontet Crases et leurs modalités de mise en œuvre,
- le cadre de travail de l'ensemble des acteurs identifiés comme partenaires de cette opération.

Il est proposé :

- de mener une expertise qui précisera l'impact de l'aménagement de l'avenue Guy de Collongue sur les voiries parallèles et, le cas échéant, le contenu des interventions à réaliser. Cette démarche démontrera l'existence ou non d'un lien direct entre la requalification de l'avenue Guy de Collongue et le besoin de sécurisation des chemins alentours. En fonction des conclusions de l'étude, les aménagements sur les chemins du Petit Bois, des Mouilles et de Pontet et Crases seront soit intégrés à l'opération Guy de Collongue, soit rattachés à la programmation pluriannuelle de voirie,

- de travailler à l'élaboration d'un protocole précisant l'engagement de chaque partenaire en terme d'association à la suite des études et du financement de l'aménagement (réalisation et gestion). Les partenaires concernés sont la Commune, le Sytral, les établissements d'enseignement, la Chambre et commerce et d'industrie et l'Etat (propriétaires fonciers).

En conclusion, le bilan de la concertation témoigne globalement d'une reconnaissance des objectifs poursuivis par le projet de réaménagement mais soulève des questionnements auxquels il est proposé de répondre par une note technique complémentaire et l'élaboration d'un protocole.

La programmation financière

Le dispositif financier et opérationnel proposé est le suivant :

- l'opération figure à la programmation pluriannuelle d'investissement de la Communauté urbaine au titre du développement économique. Compte tenu des surfaces considérées (environ 18 000 mètres carrés) et des acquisitions foncières (4 000 mètres carrés), l'opération est estimée à 2,6 M€, dont 2 M€ relevant des compétences communautaires,
- un protocole définissant la répartition de la maîtrise d'ouvrage et la participation technique et financière de l'ensemble des partenaires sera établi.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 mai 2003 et du Bureau restreint le 16 juin 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-0960 en date du 21 janvier 2003 ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation pour le réaménagement de l'avenue Guy de Collongue, débouchant sur la réalisation d'une étude complémentaire portant sur les actions d'accompagnement et l'élaboration d'un protocole définissant la répartition de la maîtrise d'ouvrage, ses conditions d'exercice ainsi que la participation financière des différents partenaires de l'opération.

2° - L'opération pôle économique ouest : avenue Guy de Collongue, inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale développement économique et emploi ouverte au budget principal, pour un montant total de 150 000 €, pour le financement des études de maîtrise d'œuvre de conception et la constitution du dossier d'enquête publique, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 100 000 € en 2004,
- 50 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,